

SECOND
ORIGINAL

SELARL C-E LORRAIN

Commissaire de Justice

54, boulevard Berthelot
63000 CLERMONT FERRAND
Téléphone : 04 73 19 03 77

RCS CLERMONT FERRAND

S.C.P. D'AVOCATS
A. GONNEL - M. LIBERT
S. PUJO
35, rue Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 35 52 40
Fax 04 73 34 87 02

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Force Probante :
Acte Authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à
preuve contraire.
Loi N° 2010-1609 du 22 décembre 2010.

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, ET LE SEPT AOUT, à 16 heures,

A LA REQUETE DE :

Madame MASSENA Elisabeth, née le 22 janvier 1947 à CHAMALIERES, de nationalité française, retraitée, demeurant 12 bis, boulevard Thermal à 63100 CLERMONT-FERRAND.

Laquelle m'expose :

Que sa propriété est située à l'arrière de celle appartenant à Monsieur et Madame BONNARD.

Qu'à l'entrée de la propriété de Monsieur et Madame BONNARD, se situe un portail donnant sur la voie publique.

Que Madame MASSENA bénéficie d'une télécommande pour ouvrir ce portail.

Qu'actuellement, la télécommande ne fonctionne pas.

Qu'elle me requiert afin de procéder à toutes constatations utiles.

En conséquence, déférant, à cette réquisition,

J'ai Maître Claude-Emmanuel LORRAIN, Commissaire de Justice associé, au sein de la SELARL C-E LORRAIN, titulaire d'un office de commissaires de justice à la Résidence de CLERMONT FERRAND, y domicilié 54, boulevard Berthelot, soussigné

Me suis transporté 12 bis, boulevard Thermal à 63100 CLERMONT-FERRAND, où en présence de Madame MASSENA Elisabeth, j'ai constaté ce qui suit :

MES CONSTATATIONS :

Télécommande : photographies numéro 1 et 2

Madame MASSENA me remet une télécommande de marque SOMMER Antriebe et Funk.

J'ai pu constater, lorsqu'on appuie sur le bouton d'ouverture de cette télécommande, que le portail ne s'ouvre pas.

Déclarations de Madame MASSENA :

Madame MASSENA m'indique que jusqu'à ce jour, la télécommande fonctionnait.

Elle indique qu'elle disposait d'une télécommande du portail qui ne fonctionnait plus, et que Madame FRANCK lui a donné il y a environ quatre mois une télécommande qui permettait d'ouvrir et de fermer le portail situé à l'entrée de la propriété de Monsieur et Madame BONNARD.

Elle indique avoir croisé il y a environ une semaine Monsieur BONNARD qui s'étonnait que sa télécommande permette d'ouvrir le portail.

Madame MASSENA m'indique qu'elle devait se rendre en compagnie de son auxiliaire de vie,

Madame MASSENA m'indique avoir des difficultés pour se déplacer, l'obligeant à un transport en véhicule et qu'elle devait se rendre aujourd'hui accompagné de son auxiliaire de vie à la MUAC concernant des examens médicaux.

La télécommande ne permettant pas l'ouverture du portail, elle n'a pu se rendre à son rendez-vous médical.

Je clôture mes opérations de constat à 16 heures 30 auxquelles j'ai joint des photographies.

N'ayant pas d'autre constatation à effectuer, je me suis retiré, afin de dresser le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût du présent acte : cf facture





1



2